



Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.



Communiqué de presse

Le 6 novembre 2020

Les centres de santé contre vents et marées seront encore là !

10 associations et organisations gestionnaires alertent sur la situation des centres de santé, pleinement mobilisés dans le contexte de la deuxième vague sanitaire, et attendent davantage de soutien des pouvoirs publics.

La 2^{ème} vague épidémique est là et une nouvelle fois la capacité de l'hôpital, dernier maillon de la chaîne de soins à supporter la charge, se répercute à l'ensemble de notre système de santé.

En amont et en aval de la chaîne de soins, les centres de santé eux aussi sont toujours là, ils ont été aidés dans la première vague comme tous les professionnels de santé au titre de la baisse des activités. Toutefois la reconnaissance de l'engagement de leurs professionnels auprès de la population dans les régions les plus touchées lors de la première vague n'est pas au rendez-vous : pas de « prime aux soignants » pour les professionnels des structures de soins ambulatoires les plus exposés ; infirmières au domicile ou médecins en « filière COVID ». Les écarts de rémunération, désormais accentués par les revalorisations du Ségur pour les professionnels de certaines structures, se creusent. Cette situation notamment sur les soins infirmiers met en péril des centres de santé et la continuité des soins pour les patients sur certains territoires.

Dans les enseignements de la première vague, le SEGUR de la SANTE met l'accent sur la nécessité du développement des structures de soins regroupées et coordonnées de proximité que sont les centres de santé. Les vertus du travail d'une équipe pluriprofessionnelle avec un gestionnaire porteur de missions de santé publique dans un but « non lucratif » sont mises en avant comme un facteur favorisant l'accès aux soins des populations les plus fragiles et les plus éloignées du système de soins.

A l'heure de la deuxième vague, alors que les équipes se mobilisent de nouveau, les soutiens font défaut. La mission organisatrice des ARS dans le suivi et la gestion de crise sur les territoires oublie encore, dans beaucoup de régions, les centres de santé. Et c'est ce moment si particulier qui est choisi pour inscrire, à la faveur du PLFSS, les centres de santé dans des mesures de régulation de l'offre de soins sur certaines professions libérales de santé, qui sont obligées de se réguler entre elles tant les déséquilibres sont grands...

Que veut-on vraiment ; réguler un marché ou rendre plus accessible des soins de qualité au plus grand nombre sans discrimination ? Or c'est bien la « mission » des centres de santé que d'améliorer l'accessibilité avec le respect des tarifs de secteur 1, la pratique du tiers payant et une prise en charge coordonnée et pluriprofessionnelle des patients. Développer les centres de santé c'est défendre ces enjeux partout sur le territoire par-delà les lois du marché « quoi qu'il en coûte »...

Les centres de santé, leurs professionnels, leurs gestionnaires portent cette mission n'en déplaie à ceux qui ne raisonnent qu'en intérêt corporatiste ou marchand. L'amendement portant sur la régulation de l'activité et du développement des centres de santé, même en zone sur dense, est donc particulièrement mal venu dans le contexte. Améliorons plutôt les conditions d'épanouissement des missions confiées aux centres de santé dans le cadre conventionnel sans limiter leur capacité de développement, pour répondre aux mieux aux besoins de la crise sanitaire et aux objectifs de Ma Santé 2022.

Contacts presse :

- Fédération des Mutuelles de France : Roland Walger - Coordination du RNOGCS – roland.walger@mutuelles-de-france.fr - 04 91 89 01 01 - 06 71 56 67 65
- Fédération Nationale de la Mutualité Française : Mélody Tonolli - melody.TONOLLI@mutualite.fr - 01 40 43 30 53
- Confédération des centres de santé C3SI : Ronan Eliot - ronan.eliot@c-trois-si.fr - 02 40 96 98 74 - 06 83 04 21 49
- Adédom : David Zeisler - d.zeisler@adedom.org - 01 40 84 68 79
- Uniopss : Valérie Mercadal - vmercadal@uniopss.asso.fr - 01 53 36 35 06